



**DECLARATION TO DESIGNATE COMMON-LAW
PARTNER AS A DEPENDANT UNDER FSD 2.01(aa)**

Subject to Directive 2.01(aa) this declaration will serve to designate an individual as a common-law partner for purposes of the Foreign Service directives and for the relevant benefits to be accorded thereunder.

We,

and

solemnly declare that our relationship is and has been demonstrated by our cohabitation in a conjugal relationship. This relationship is and has been recognized for a period of a least one year in the community or communities in which we have lived. ***

Where these conditions cease to exist we acknowledge the right of the deputy head to cease payments made on the basis of the existence of such conditions.

Where these conditions do not in fact exist we acknowledge the right of the deputy head to recover the amounts of money paid on the basis of the existence of such conditions.

*** In specific cases, this declaration may be used where there has been a break in the period of cohabitation for reasons beyond the control of the employee or the individual to be designated as common-law partner. See Appendix B under FSD 2 for more information.

**DÉCLARATION POUR DÉSIGNER LE CONJOINT
DE FAIT COMME UNE PERSONNE À CHARGE EN
VERTU DE LA DSE 2.01(aa)**

Sous réserve de la directive 2.01(aa), la présente déclaration servira à désigner une personne comme conjoint de fait aux fins des Directives sur le service extérieur et des avantages qui s'y rattachent accordés à ce titre.

Nous soussignés,

et

déclarons solennellement que notre relation a été et est manifestée par notre cohabitation et notre relation qui s'assimile à une union conjugale. Cette relation est reconnue et nous nous sommes présentés comme tels pendant une période d'au moins une année dans la ou les collectivités où nous avons vécu. ***

Si cette situation prend fin, nous reconnaissons à l'administrateur général le droit de mettre un terme aux paiements faits en raison de l'existence de cette situation.

Si cette situation n'existe pas dans les faits, nous reconnaissons à l'administrateur général le droit de recouvrer les sommes versées en raison de cette situation.

*** Dans des cas précis, cette déclaration peut être faite lorsqu'il y a eu interruption de la période de cohabitation pour des raisons indépendantes de la volonté du ou de la fonctionnaire ou de la personne désignée comme conjoint de fait. Voir l'Appendice B sous la DSE 2 pour plus de renseignement.

Signature of Employee / Signature de l'employé

Y / A	M	D / J

Date

Signature of Common-law Partner / Signature du conjoint de fait

Y / A	M	D / J

Date

For the Deputy Head / Pour l'administrateur général

Y / A	M	D / J

Date